PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-del'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- MATHIEU THERRIEN, représentant de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Mme Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2023-11-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 14 novembre 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
- 3. Adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023
- 4. RENCONTRE
 - 4.1 Luigi Morabito Sanctuaire de loups LUPO Présentation du projet et demande pour de l'affichage
- 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Dépôt du rapport financier 2022
 - 5.2 Budget 2024
 - 5.3 Horaire des rencontres 2024
 - 5.2.1 Calendrier 2024
 - 5.2.2 Session du 9 juillet 2024

- 5.4 Période des Fêtes
 - 5.4.1 Fermeture des bureaux5.4.2 Party de Noël
- 5.5 Dossier éolien
 - 5.5.1 Adoption Règlement d'emprunt no 2023-113 relatif à la participation de la MRC aux projets issus de l'A/O 2023-01 pour un emprunt de 15 660 000 \$
- 5.6 **Entente SO**
- GMR- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) 5.7
- 5.8 Ressources humaines
- 5.9 Mission en Martinique
- 5.10 Reddition FRR
- 5.11 SCRSI 2
 - 5.11.1 Modifications législatives à la Loi sur la sécurité incendie 5.11.2 Échéancier
- 5.12 Suivi de la Journée de formation pour réflexion et développement du 25 octobre 2023
- 5.13 Loi 25
- 5.14 FQM Nouveau pacte fiscal
- 5.15 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers -Formation volet 3
- 5.16 FRR volet 3 Résolutions
 - 5.16.1 Projet de pumptrack
 - 5.16.2 Projet de transformation de l'église
 - 5.16.3 Projet de train des générations
 - 5.16.4 Projet de module de jeux
 - 5.16.5 Projet de golf à Casault
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - Avis de conformité
 - 6.1.1 Règlement relatif aux démolitions d'immeubles patrimoniaux - Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.1.2 Règlement relative aux demolition d'immeubles patrimoniaux – Berthier-sur-Mer
 - 6.1.3 Projet d'implantation intégré de six bâtiments principaux d'usage résidentiel pour 9 logements et plus -Montmagny
 - 6.2 FRR volet 2
 - 6.2.1 Projets locaux
 - 6.2.1.1 Amélioration des activités et aménagements au parc et au Centre de la Volière – Isle-aux-Grues
 - Aménagement d'une 6.2.1.2 zone neutre amelioration du gym – Saint-Fabien-de-Panet
 - phase intergénérationnel, 6.2.1.3 Parc « Pumptrack » – Saint-Fabien-de-Panet
 - Santé et sécurité au gym Notre-Dame-du-6.2.1.4 Rosaire
 - 6.2.2 Projets régionaux
 - 6.2.2.1 Concentration golf à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault
 - 6.2.2.2 Amélioration des sentiers et bonification des hébergements au Parc des Appalaches
 - Agent.e de développement territorial
 - 6.4 Agent.e de développement touristique
 - 6.5 Bilan de saison de L'Atelier agricole
 - 6.6 Renouvellement de L'ARTERRE
 - Orientations gouvernementales en aménagement du territoire 6.7 (OGAT)
 - La Chèvre & le chou, marché de proximité 6.8
 - 6.9 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.10 Projet régionaux
 - 6.10.1. Projet d'abri quatre saisons dek hockey Saint-Just-de-Bretenières

CORRESPONDANCE 7.

- 7.1 Présentation des journées Rencontre MTQ du 11 et 12 octobre 2023
- **FINANCES** 8.

 - 8.1 Comptes d'octobre 20238.2 État des revenus et dépenses au 9 novembre 2023
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Élection du préfet et du préfet adjoint Session du 22 novembre 2023
 - 10.1.1 Procédures
 - 10.1.2 Formulaires
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 3. 3.1 SESSION DU 10 OCTOBRE 2023

2023-11-02

IL EST PROPOSÉ PAR: M. RICHARD GALIBOIS APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 octobre 2023 soit adopté avec la correction suivante :

à l'item 5.2.2, indiqué « 22 novembre » au lieu du « 29 novembre » 2023.

4. **RENCONTRES**

4.1 LUIGI MORABITO - SANCTUAIRE DE LOUPS LUPO -PRÉSENTATION DU PROJET ET DEMANDE POUR DE L'AFFICHAGE

Une pochette d'information a été remise lors de la rencontre du 10 octobre dernier.

M. Morabito vient présenter le projet de son entreprise appelée « Le Sanctuaire du loup LUPO » qui est située à Sainte-Apolline-de-Patton. Il offrira un produit distinctif qui s'additionnera à l'offre touristique du territoire et qui représente un beau potentiel selon les produits qu'il entend développer. L'ouverture aura lieu les 2 et 3 décembre ainsi que les 4 et 10 décembre 2023.

ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES **5.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2022 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Raymond Morin, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

2023-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR: M. GILLES GIROUX

APPUYÉ PAR: M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Raymond Morin, de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 BUDGET 2024

Le budget 2024 est prévu être adopté lors de la session régulière statutaire du mercredi 22 novembre 2023 à 19h00, conformément à l'article 148 et ss. du Code municipal du Québec.

5.3 HORAIRE DES RENCONTRES 2024

5.3.1 CALENDRIER 2024

CONSIDÉRANT qu'un projet de calendrier 2024 des sessions du conseil a été déposé aux membres pour discussion et approbation;

2023-11-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le calendrier des sessions 2024 ci-dessous soit adopté et publié conformément à la Loi :

Date	Lieu	Heure
23 janvier 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
13 février 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
12 mars 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
9 avril 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
14 mai 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
11 juin 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
9 juillet 2024	Session itinérante à Sainte- Apolline-de-Patton, 105, route de l'Église, Sainte-Apolline-de- Patton	16 h 30
10 septembre 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
8 octobre 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
12 novembre 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
27 novembre 2024	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00

ADOPTÉ

5.3.2 SESSION DU 9 JUILLET 2024

2023-11-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session itinérante du 9 juillet 2024 soit tenue à Sainte-Apolline-de-Patton à compter de 16h30.

QUE la MRC prenne contact avec la Municipalité afin de convenir du déroulement.

ADOPTÉ

5.4 PÉRIODE DES FÊTES

5.4.1 FERMETURE DES BUREAUX

2023-11-06

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les bureaux de la MRC de Montmagny soient fermés du vendredi 22 décembre 2023 à midi (party de Noël en aprèsmidi pour les employés participants donc, les bureaux sont fermés au public en après-midi) au vendredi 5 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉ

5.4.2 PARTY DE NOËL

- CONSIDÉRANT que traditionnellement, la MRC paie le party de Noël des employés via une contribution de l'employeur par employé participant et que le club social des employés paie la différence si la facture est plus élevée;
- CONSIDÉRANT que le bureau est fermé au public le vendredi 22 décembre en après-midi afin de permettre aux employés de participer aux activités prévues dans le cadre du traditionnel party de Noël des employés;
- CONSIDÉRANT le projet de contribution du club social;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'une contribution de 70 \$ par employé <u>participant</u> soit accordée pour l'organisation de festivités pour un budget maximal estimé à 4 200 \$.

ADOPTÉ

5.5 DOSSIER ÉOLIEN

5.5.1 ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2023-113 RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA MRC AUX PROJETS ISSUS DE L'A/O 2023-01 POUR UN EMPRUNT DE 15 660 000 \$

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTMAGNY

Règlement d'emprunt no 2023-113 décrétant une dépense n'excédant pas 15 660 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers des projets de parcs éoliens issus de l'appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01

ATTENDU que le 31 mars 2023, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, a lancé l'appel d'offres A/O 2023-01 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 1 500 mégawatts (MW) issus de

projets raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (I'« **Appel d'offres** »);

- ATTENDU que l'Appel d'offres fait suite à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret 285-2023 édictant le Règlement sur un bloc de 1500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 285-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 707A), et du décret 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne (D. 214-2023 (2023) 155 G.O.Q. II, 709A);
- ATTENDU que la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT, LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTMAGNY ET LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎSLET ont convenu de s'associer et de constituer l'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST S.E.C. afin d'exploiter, dans une perspective de développement durable et concerté, des entreprises qui produisent, sur leur territoire, de l'électricité provenant de toute source d'énergie renouvelable;
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à investir, par le biais de l'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST S.E.C., en partenariat avec un ou plusieurs partenaires, la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT et la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ISLET dans les projets éoliens issus de l'Appel d'offres d'Hydro-Québec A/O 2023-01. Pour plus de précision, l'investissement considéré permettra le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers de ces projets éoliens.

L'estimé détaillé des coûts reliés à cet investissement sont présentés au plan d'affaires, lequel fait partie intégrante du présent règlement sous l'Annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **15 660 000 \$** aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **15 660 000 \$** sur une période de **30 ans**.

ARTICLE 4

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de

l'emprunt sont réparties, entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, selon le mode de répartition suivant :

- 1) Si un projet éolien est retenu sur le territoire de la MRC de Montmagny, 100 % de la dépense sera répartie de la façon suivante :
 - a. 80 % de la dépense sera assumée par la ou les Municipalités sur le territoire desquelles le projet sera construit. Si plus d'une municipalité est visée, la répartition de l'emprunt se fera au prorata du nombre d'éoliennes érigées sur le territoire de chacune des municipalités concernées.
 - b. 20 % de la dépense sera assumée par les quatorze municipalités locales selon la répartition suivante :
 - i. 10 % à la MRC de Montmagny répartie aux quatorze municipalités locales selon les trois critères suivants :
 - à 33,3 % selon un tarif fixe;
 - à 33,3 % selon la RFU de l'année précédente ayant servi au budget annuel de la MRC;
 - et à 33,4 % selon la superficie de chacune des municipalités tel que publié sur le site du MAMH dans le répertoire des municipalités.
 - ii. 90 % aux quatorze municipalités locales selon les trois critères suivants :
 - à 33,3 % selon un tarif fixe;
 - à 33,3 % selon la RFU de l'année précédente avant servi au budget annuel de la MRC;
 - et à 33,4 % selon la superficie de chacune des municipalités tel que publié sur le site du MAMH dans le répertoire des municipalités.
- 2) Si aucun projet éolien n'est retenu sur le territoire de la MRC de Montmagny, 100 % de la dépense sera répartie de la façon suivante :
 - i. 10 % à la MRC de Montmagny répartie aux quatorze municipalités locales selon les trois critères suivants :
 - à 33,3 % selon un tarif fixe;
 - à 33,3 % selon la RFU de l'année précédente ayant servi au budget annuel de la MRC;
 - et à 33,4 % selon la superficie de chacune des municipalités tel que publié sur le site du MAMH dans le répertoire des municipalités.
 - ii. 90 % aux quatorze municipalités locales selon les trois critères suivants :
 - à 33,3 % selon un tarif fixe;
 - à 33,3 % selon la RFU de l'année précédente ayant servi au budget annuel de la MRC;
 - et à 33,4 % selon la superficie de chacune des municipalités tel que publié sur le site du MAMH dans le répertoire des municipalités.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affectera à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affectera également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Le présent règlement entre en	vigueur conformément à la loi.
Jocelyne Caron, préfet	Nancy Labrecque, d.g.

ADOPTÉ

5.6 ENTENTE SQ

Les négociations entre la Sûreté du Québec (SQ), l'UMQ et la FQM étant terminées, un projet de nouvelle entente pour les services de la SQ sera transmis à la MRC.

Le Capitaine Patrick Tremblay, accompagné du Sergent Daniel Fortin, du Lieutenant Nicolas Desgagnés et du Lieutenant Louis-David Paré, fait la présentation de la nouvelle méthode d'analyse des services.

Un (1) poste sera en moins et les effectifs totaux prévus à l'entente sont de 29.

5.7 GMR – ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)

Le dossier a été discuté avec les directeurs généraux lors de la réunion du 10 octobre dernier. Ensemble, nous avons convenu d'avoir des réponses de ÉEQ à certaines questions :

- 1. Quel est le centre de tri qui sera attitré à la MRC de Montmagny ? R. Lorsque vous serez prêts à aller en appel d'offres, nous aviser et nous vous fournirons le centre de tri attitré.
- 2. Certaines municipalités ont un contrat qui se terminait le 31 décembre 2023 (mais ils ont prolongé au 30 avril 2024) et nous proposons d'aller en appel d'offres conjointement car la MRC a la compétence en matière de collecte sélective et les municipalités pour les déchets et le compostage. Notre MRC entend également se prévaloir de la clause qui permet de scinder le territoire 26.1.1.6 R. Les contrats qui se terminent avant le 30 juin 2024 doivent retourner en appel d'offres pour une courte période jusqu'au 31 décembre 2024. À partir du 1^{er} janvier 2025, les contrats de

collecte, transport des matières recyclables devront avoir les clauses obligatoires prévues à l'entente et seront d'une durée de 5 ans, à moins de changement.

- 3. Le 2º bloc de municipalités pour la terminaison de leur contrat sera le 31 décembre 2024. On souhaite également se greffer au processus d'appel d'offres des matières des municipalités (et pour le contrat de la collecte sélective par la MRC). Ok.
- 4. Notre objectif est de ramener éventuellement la terminaison des contrats des 2 sous-territoires à la même date de terminaison, soit le 31 décembre 2027, plus 1 année d'option au 31 décembre 2028. Les futurs contrats seront d'une durée de 5 ans. Si vous prévoyez une durée moindre, svp nous fournir des justifications.

Les informations et négociations vont se poursuivre avec ÉEQ et aussi avec les municipalités locales afin de se conformer à l'obligation en vue de la conclusion d'une entente (selon le modèle d'entente fournie, mais avec certaines clauses locales de la réalité du milieu).

Les discussions se poursuivent également avec les associations provinciales.

5.8 RESSOURCES HUMAINES

L'activité reconnaissance aura lieu le 22 novembre prochain avec les élus à compter de 15h.

5.9 MISSION EN MARTINIQUE

La mission a eu lieu du 3 au 10 novembre derniers pour la délégation québécoise qui était composée de :

- 2 élus de la MRC (M. Gilles Giroux et Mme Chantal Côté)
- 2 employés de la MRC (Mme Nancy Labrecque et M. Hamilton Cidade)
- 1 représentant Affaires et Tourisme (M. Jean-François Ritt, pommiculteur et membre du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et d'industrie)
- 1 représentante du CFP L'Envolée (Mme Mélanie Carbonneau)

Un rapport de mission a été déposé aux membres du conseil pour information.

5.10 REDDITION FRR

Sujet reporté.

5.11 SCRSI 2

5.11.1 MODIFICATIONS LÉGISLATIVES À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Voici un résumé des principales modifications proposées :

DURÉE DES SCHÉMAS



La période de validité du schéma a été allongée à un maximum de 10 ans incluant une période de révision de 2 ans (article 29). Une autorité régionale (AR) doit donc dorénavant procéder à la révision de son schéma en commençant au plus tard 8 ans après la date de son entrée en vigueur pour qu'un schéma révisé entre en vigueur au plus tard 10 ans après cette date. Ainsi :

- un schéma actuellement en vigueur (1^{re} à 5° année) le demeure pour une durée totale de 10 ans, y compris les 2 ans prévus pour sa révision;
 un schéma dans sa période de révision (6° année), bénéfice de la disposition transitoire de la loi ayant modifié la Loi sur la sécurité incendie (LSI) et l'AR dispose d'une année additionnelle pour terminer la révision;
- révision;

 I'AR dont le schéma n'a pas été révisé à la fin de la 6° année suivant la date de son entrée en vigueur, et qui était donc en défaut, demeure en défaut tant qu'un nouveau schéma n'est pas en vigueur;

 les échéances au plan de mise en œuvre (PMO) des schémas conformes à la LSI demeurent selon le calendrier prévu.

MODERNISATION DES PROCESSUS

Articles visés

L'AR doit maintenant déposer au ministère de la Sécurité publique (MSP) son rapport d'activités consolidé, y compris ceux des autorités locales (AL), tous les deux ans au lieu de chaque année. Pour ce faire, l'AL ou la régie intermunicipale doit fournir annuellement à l'AR son rapport d'activités et toute information demandée par cette dernière dans le délai que celle-ci détermine.



La publication de l'avis d'entrée en vigueur du schéma dans un journal a été remplacé par la diffusion d'un avis par tout moyen permettant d'informer la population concernée. Les AR peuvent donc désormais utiliser le type de technologie de l'information qu'elles souhaitent.





Tous les cas dans lesquels l'AR doit modifier son schéma sont maintenant prévus au nouvel article 30. L'article 28 a ainsi été abrogé. Un schéma **doit** dorénavant être modifié en fonction d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable de manière à le maintenir à jour.



Le nouvel article 31.1 accorde au ministre le pouvoir d'ordonner à une AR qui est en défaut de le faire de procéder à la modification ou à la révision du schéma pour s'assurer que la population est adéquatement protégée.



Précision que l'autorité visée au deuxième alinéa de l'article 47 ne peut bénéficier de l'exonération de responsabilité si le schéma de l'AR n'a pas été révisé conformément à l'article 29, c'est-à-dire au plus tard 10 ans après la date de son entrée en vigueur, ou modifié conformément à l'article 30.



MÉCANISME D'ARBITRAGE



Le nouvel article permet à une municipalité ou à une régie intermunicipale qui constate un désaccord avec une autre municipalité ou une autre régie l'empêchant de se conformer aux objectifs de protection optimaux arrêtés par l'AR de soumettre son différend à la Commission municipale du Québec (CMQ) sans l'accord des autres parties.

Le dépôt d'une demande d'arbitrage doit être fait au Secrétariat de la CMQ. Toute demande d'arbitrage doit être accompagnée de la résolution du conseil de la municipalité ou de la régie.

5.11.2 ÉCHÉANCIER POUR FINALISATION DU SCRSI 2

Voici l'échéancier déposé par le coordonnateur pour la finalisation du SCRSI 2.

Échéance	Étape de réalisation par le coordonnateur	En parallèle
Novembre Décembre	Remise au CSI (Courriel puis convocation réunion) Remise au CT (Courriel puis convocation réunion) Présentation et consultation des municipalités (Art. 15, 16 LSI) (Courriel et rencontres) Remise au conseiller du MSP (Art. 17 LSI)	 Cartographie Calcul des FDF (6.6) Mot du préfet Cout approximatif et modalité de répartition du financement pour les mesures intermunicipales Correction et mise en page.
Janvier	Consultation publique (une séance au nord et une au sud) (Art. 18, 19 LSI)	 Avis de chacune des municipalités qui indique avoir participé à l'élaboration (résolution) Rapport de la consultation publique
Février	Déposé par le SCI au Conseil des maires Dépôt au Ministre (Art. 20 LSI)	

Par la suite...

Le ministre à **120 jours pour répondre à la MRC** d'une attestation de conformité ou lui propose les modifications qu'il juge nécessaires pour combler, dans le délai qu'il indique, toute lacune qu'il y a relevée. (Art. 21 LSI)

Une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma est adopté sans modification. Son adoption ne peut relever que du conseil de la MRC. Sous peine de nullité, elle doit être précédée d'un avis de convocation accompagné d'une copie du projet de schéma. (Art. 23 LSI)

Le schéma adopté par le conseil de l'autorité régionale entre en vigueur le 90° jour suivant la réception par cette autorité régionale de l'attestation de conformité délivrée par le ministre ou à une date antérieure fixée par cette autorité régionale.

Un avis indiquant la date d'entrée en vigueur du schéma doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de l'autorité régionale.

Si cet avis n'est pas publié avant la date d'entrée en vigueur du schéma, l'autorité régionale et les municipalités qui en font partie supportent les frais de justice d'une poursuite en responsabilité à laquelle s'applique l'article 47 et qui a été intentée contre elles à l'égard d'un événement survenu avant la date de la publication de cet avis, et ce, même si elles bénéficient de l'exonération de responsabilité prévue à cet article. (Art. 24 LSI)

Le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du schéma, une copie certifiée conforme du schéma ainsi qu'un résumé de celui-ci sont transmis aux municipalités locales concernées, aux autorités régionales limitrophes et au ministre. Il en est de même de toute modification ultérieure du schéma. (Art. 26 LSI)

En vue d'informer ses citoyens, toute municipalité locale doit conserver à son bureau les documents transmis pour y être consultés et en permettre la reproduction conformément à la loi (publication sous l'onglet Sécurité Incendie du site de la MRC en PDF avec hyperlien sur le site de chacune des municipalités) (Art. 27 LSI)

5.12 SUIVI DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION ET DE DÉVELOPPEMENT DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

Le déroulement s'est fait en présentiel de 8h30 à 17h00 à la salle 302 de la MRC de Montmagny.

La FQM a mis sur pied la formation en développement.

- Six élus étaient présents et neuf employés ont également participé.
- Cinq conférenciers invités :
 - Arnaud Warolin, urbaniste de formation et ancien préfet de la MRC de Témiscamingue – **Durée**: 1h en virtuel - Le rôle du préfet, du préfet adjoint et des membres du Conseil de la MRC, notamment en matière de développement du territoire.
 - 2. **10h00**: Marie-Eve Arbour, Visages régionaux **Durée**: 2h en présentiel Présentation d'initiatives récentes en matière de développement du territoire et illustration par un cas documenté sur la MRC d'Avignon et sur la MRC de Pontiac.
 - 3. 13h15 : Nicole Lagacé, préfète suppléante de la MRC

d'Avignon – **Durée** : 1h en virtuel - Animation à distance d'une table ronde sur l'expérience de sa MRC.

- 4. **14h30**: Me Mirelle Lemay, Tremblay Bois avocats **Durée**: 1h en présentiel Comment mieux faire ensemble : quand il est temps de choisir et d'innover sur la mise en commun (Panorama de toutes les formes de mise en commun, y compris les plus innovantes).
- 5. **16h00**: Mme Corine Markey **Durée** : 1h Coaching de groupe en présentiel

En suivi, Mme Corinne Markey offrira 4 heures de coaching sur des problématiques convenues.

5.13 LOI 25

Nouvelles obligations découlant de la Loi 25 et une politique d'accès à être adoptée visant la protection des données personnelles. Les documents sont en cours de préparation et ils vous seront transmis sous peu pour adoption le 22 novembre prochain

5.14 FQM - NOUVEAU PACTE FISCAL

Le dépôt d'une correspondance de la FQM qui est à négocier de nouvelles sources de revenus auprès du gouvernement ainsi que la reconduction des programmes actuels (comme le FRR par exemple).

5.15 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS – FORMATION VOLET 3

- CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- CONSIDÉRANT qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;
- CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- CONSIDÉRANT que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

- CONSIDÉRANT les besoins du milieu ;

2023-11-09

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR: M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPUYER et de présenter une demande d'aide financière pour les formations volet 3 dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

5.16 FRR VOLET 3 - RÉSOLUTIONS

5.16.1 PROJET DE PUMPTRACK

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET Projet : « Pumptrack, Phase 1 du Parc intergénérationnel de Saint-Fabien-de-Panet »

Coût total du proiet : 271 781,70 \$

Aide financière accordée : 50 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 271 781,70 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.16.2 PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Projet : « Transformation de l'église en salle de spectacle »

Coût total du projet : 68 300 \$ Aide financière accordée: 48 750 \$

IL EST PROPOSÉ PAR: M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 48 750 \$ à la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivièredu-Sud via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 68 300 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

2023-11-11

5.16.3 PROJET DE TRAIN DES GÉNÉRATIONS

PROMOTEUR : MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE

Projet : « Le train entre en gare au Parc des générations »

Coût total du projet : 55 218 \$ Aide financière accordée : 44 174 \$

Aide financière accordée : 44 174 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 44 174 \$ à la Municipalité de Lac-Frontière via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 55 218 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.16.4 PROJET DE MODULE DE JEUX

PROMOTEUR: MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-

L'ISLE-AUX-GRUES

Projet : « Module de jeux au Parc de la Volière »

Coût total du projet : 120 904 \$ Aide financière accordée : 45 000 \$

2023-11-13 IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 45 000 \$ à la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 120 904 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

5.16.5 PROJET DE GOLF À CASAULT

PROMOTEUR: ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-

CASAULT

Projet : « Golf à Casault »

Coût total du projet : 149 000 \$ Aide financière accordée : 10 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 10 000 \$ à l'École secondaire Louis-Jacques-Casault via le FRR volet 3, pour l'élaboration du projet totalisant des investissements de 149 000 \$ tel que présenté dans le formulaire de demande.

ADOPTÉ

7076

2023-11-12

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX – SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

2023-11-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.2 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX – BERTHIER-SUR-MER

2023-11-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 PROJET D'IMPLANTATION INTÉGRÉ DE SIX BÂTIMENTS PRINCIPAUX D'USAGE RÉSIDENTIEL POUR 9 LOGEMENTS ET PLUS – MONTMAGNY

2023-11-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet d'implantation intégré de six bâtiments principaux d'usage résidentiel pour 9 logements et plus dans les zones Cc-19 et RgM-2.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.4 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX – SAINT-PIERRE-DE-LA RIVIÈRE-DU-SUD

2023-11-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN APPUYÉ PAR : M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud pour le règlement relatif à la démolition d'immeubles.

QUE la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 FRR VOLET 2

6.2.1 PROJETS LOCAUX

6.2.1.1 <u>Amélioration des activités et aménagements au Parc et au Centre de la Volière – Isle-aux-</u>Grues

2023-11-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 37 062.64 \$ à la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour la réalisation du projet d'amélioration des activités et des aménagements au parc et au Centre de la Volière, un projet totalisant un investissement prévu de 128 840.74 \$.

ADOPTÉ

6.2.1.2 <u>Aménagement d'une zone neutre et amélioration du gym - Saint-Fabien-de-</u>Panet

2023-11-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 10 289.74 \$ à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour la réalisation du projet d'aménagement d'une zone neutre et d'amélioration du gym, un projet totalisant un investissement prévu de 12 862.17 \$.

ADOPTÉ

6.2.1.3 Parc intergénérationnel, phase 1 « Pumptrack » - Saint-Fabien-de-Panet

2023-11-21

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 50 000 \$ à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour la réalisation du projet de parc intergénérationnel, phase 1 « Pumptrack », un projet totalisant un investissement prévu de 271 781.70 \$.

ADOPTÉ

6.2.1.4 Santé et sécurité au gym - Notre-Dame-du-**Rosaire**

2023-11-22

IL EST PROPOSÉ PAR: M. LOUIS LACHANCE APPUYÉ PAR: M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 60 659 \$ à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation du projet de service de garde en communauté, un projet totalisant un investissement prévu de 75 824 \$.

ADOPTÉ

PROJETS RÉGIONAUX 6.2.2

6.2.2.1 Concentration golf à l'école secondaire Louis-**Jacques-Casault**

Sujet reporté.

6.2.2.2 Amélioration des sentiers et bonification des hébergements au Parc des Appalaches

- CONSIDÉRANT que l'ensemble du projet « Amélioration des sentiers et bonification des hébergements au Parc des Appalaches » a été élaboré par la concertation des acteurs touristiques du Parc des Appalaches;
- CONSIDÉRANT, pour des raisons administratives, la nécessité d'adopter des résolutions distinctes pour l'octroi de l'aide financière aux promoteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR: MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 68 100 \$ au Parc régional des Appalaches pour la réalisation du projet d'amélioration de sentiers et de bonification des hébergements au Parc des Appalaches, un projet totalisant un investissement prévu de 170 200 \$.

ADOPTÉ

- CONSIDÉRANT que le projet de bonification de l'offre LUPO s'inscrit dans le cadre d'une volonté d'amélioration des sentiers et de la bonification des hébergements au Parc des Appalaches, une volonté concertée des acteurs touristiques du Parc des Appalaches;
- CONSIDÉRANT, pour des raisons administratives, la nécessité d'adopter une résolution distincte pour l'octroi de l'aide financière au promoteur Sanctuaire de loups LUPO;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 20 787 \$ au Sanctuaire de loups LUPO pour la réalisation du projet de bonification de l'offre LUPO, un projet totalisant un investissement prévu de 41 574\$.

ADOPTÉ

6.3 AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Suivi de la démarche pour l'embauche d'un.e agent.e de développement territorial suite au départ de Mme Emmanuelle Leblanc.

6.4 AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Suivi de la démarche pour l'embauche d'un.e agent.e de développement touristique.

6.5 BILAN DE SAISON DE L'ATELIER AGRICOLE

Présentation du bilan de saison des jardins collectifs et de l'incubateur de L'Atelier agricole.

Pour les jardins collectifs de Montmagny et de Saint-Paul-de-Montminy, les estimations préliminaires établissent un volume de récolte total d'environ 3 tonnes métriques de légumes. Une part de récolte a été remise aux 10 jardiniers bénévoles. On estime que 92 % de la récolte a été remise aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire, soit la Maison La Frontière, le Centre d'entraide familiale

et Soupe au Bouton, représentant une valeur de plus de 14 000 \$ en aide alimentaire par la MRC. Soulignons également le soutien financier de la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny de 3 815 \$ pour la remise de 50 paniers de légumes à des familles de la région. Les jardins collectifs ont également accueilli plus de 125 jeunes des camps de jours âgés entre 7 à 12 ans.

Soulignons l'arrivée de la première incubée, Mme Marie Pépin de l'entreprise Au fourneau, dans le volet incubateur, au site de Saint-Paul-de-Montminy.

6.6 RENOUVELLEMENT DE L'ARTERRE

CONSIDÉRANT la possibilité de renouvellement de l'entente du service L'ARTERRE pour l'année 2024;

2023-11-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny renouvelle l'entente de service L'ARTERRE pour l'année 2024;

QUE M. Daniel Racine soit autorisé à signer le formulaire de renouvellement annuel de l'entente de service L'ARTERRE pour l'année 2024 engageant la MRC de Montmagny à verser la somme de 3 474 \$, plus taxes, au Conseil de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

ADOPTÉ

6.7 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)

Point d'information suite aux rencontres de consultation menées par le MAMH auprès d'un comité technique en aménagement du territoire.

6.8 LA CHÈVRE & LE CHOU, MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Point d'information suite à la tenue de l'assemblée de fondation de l'organisme à but non lucratif *La Chèvre & le chou, marché de proximité*, le 26 octobre dernier au cours de laquelle le conseil d'administration a été élu.

6.9 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;

- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;
- CONDITIONNELLEMENT à ce que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles soient jugées admissibles par le MRNF;

2023-11-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), verse les aides financières suivantes, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts eu égard aux critères du PADF :

- 28 897,32 \$ à la MRC de L'Islet pour le projet « Rechargement de la chaussée, reprofilage des fossés et talus, ajout de drains agricoles et remplacement d'un ponceau du chemin de la Madril à Saint-Marcel », un projet totalisant un investissement prévu de 38 529,76 \$;
- 3 332,30 \$ à la MRC de L'Islet pour le projet « Rechargement de la chaussée du rang du Nord à Saint-Omer », un projet totalisant un investissement prévu de 4 443,07 \$;
- 25 707,50 \$ à la MRC de Montmagny pour le projet « Amélioration des chemins multiressources dans le Parc des Appalaches (année 2023-2024) », un projet totalisant un investissement prévu de 34 278,00 \$;
- 7 910,00 \$ à la MRC de Bellechasse pour le projet « Informer les propriétaires de boisés sur les aides disponibles pour l'aménagement durable, la revitalisation et l'utilisation de leurs propriétés », un projet totalisant un investissement prévu de 10 601,03 \$;
- 14 649,00 \$ à la MRC de La Nouvelle-Beauce (avec la participation de la MRC Beauce-Centre) pour le projet « Événement régional : Les produits forestiers non ligneux au profit de la biodiversité », un projet totalisant un investissement prévu de 19 542,00 \$;
- 7 119,00 \$ à la MRC des Etchemins (avec la participation financière de la MRC de Bellechasse) pour le projet « Réfection de voirie au Parc du Massif du Sud », un projet totalisant un investissement prévu de 9 492,00 \$;
- 20 000,00 \$ à la MRC des Etchemins pour le projet « Réfection de voirie multiusage à Saint-Camille », un projet totalisant un investissement prévu de 29 146,00 \$;
- 7 978,85 \$ à la MRC des Etchemins pour le projet « Réfection de voirie multiusage à Saint-Zacharie », un projet totalisant un investissement prévu de 13 363,97 \$;
- 30 058,00 \$ à la MRC de Lotbinière pour le projet « Réfection des chemins nos 1 et 13 et remplacement de ponceaux - Forêt de la Seigneurie de Lotbinière », un projet totalisant un investissement prévu de 149 260,73 \$;

QUE M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soit autorisé à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs.

ADOPTÉ

6.10 PROJETS RÉGIONAUX

6.10.1 PROJET D'ABRI QUATRE SAISONS DEK HOCKEY – SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES

CONSIDÉRANT la présentation du projet par M. Donald Gilbert, maire, et sa demande d'appuis du milieu;

2023-11-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le projet d'abri quatre saisons dek hockey de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières dans le cadre du Programme PAFIRSPA.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 PRÉSENTATION DES JOURNÉES RENCONTRE MTQ DES 11 ET 12 OCTOBRE 2023

Voir les présentations en pièce jointe.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'OCTOBRE 2023

2023-11-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'octobre 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

Liste des paiements émis (du 2023-10-01 au 2023-10-31)

Détaillée par N° chèques

Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301709 (I)			2023-10-05	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUB. PAGES CENTRALES RDV R	1 963,78 \$
202301710 (I)			2023-10-05	62	VILLE DE MONTMAGNY	PARTICIPATION CYCLORIZON SA	218,45 \$
202301711 (I)			2023-10-05	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	SUBV.FRR INNOVATION DEK HO	25 000,00 \$
202301712 (I)			2023-10-05	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	SUBV.FRR INNOVATION OPTIMIS	25 000,00 \$
202301713 (I)			2023-10-05	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	SUBV.FRR INNOVATION BASEBA	40 000,00
202301714 (I)			2023-10-05	998	BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL MAIRES 2023-09	589,23
202301715 (I)			2023-10-05	1627	LE BISTREAU D'ÉRABLE	AIDE FINANCIÈRE SOCIOFINANC	2 000,00
202301716 (I)			2023-10-05	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	SUBV.FRR INNOVATION PLANÉT	12 500,00
202301717 (I)			2023-10-05	2773	FRAISE FLANC SUD (9491-48	FRR4 FRAISES EN SERRE .: FRR4	25 000,00
202301718 (I)			2023-10-04	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	12 743,43
202301719 (I)			2023-10-04	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	32 228,11
202301720 (I)			2023-10-04	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	779,04
202301721 (I)			2023-10-04	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR 1077	3 984,20
202301725 (I)			2023-10-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT	2 709,79
202301726 (I)			2023-10-03	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	4 824,34
202301727 (I)			2023-10-03	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES OC	13 225,95
202301728 (I)			2023-10-12	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	397,14
202301729 (I)			2023-10-12	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	138,88
202301731 (I)			2023-10-12	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	44,02
202301732 (I)			2023-10-12	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	54,56
202301733 (1)			2023-10-12	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS/ACHATS DU 1 O	535,29
202301734 (I)			2023-10-12	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS/ACHATS CAFÉ	188,69
202301735 (I)			2023-10-12	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	67.00
202301736 (I)			2023-10-12	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 24 SEPTEM	480,91
202301737 (I)			2023-10-12	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTS + CELLULAIRE	30,00
202301738 (I)			2023-10-12	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENTS + ATELIERS DU	1 344,20
202301739 (I)			2023-10-12	2163	VIDAL, LOLA	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 S	24.80
202301740 (I)			2023-10-12	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 S	107,02
202301742 (I)			2023-10-12	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉPLACEMENTS + ACHATS DU 3	216,43
202301743 (I)			2023-10-12	2708	ISABELLE NORMAND	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	10,00
202301744 (I)			2023-10-12	2771		DÉPLACEMENTS DU 23 AU 30 SE	79.98
202301745 (I)			2023-10-12	2778	SAMUEL SURPRENANT	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	69,44
202301746 (I)			2023-10-12	2782	MÉLISSA GAGNÉ	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	326,68
202301747 (I)			2023-10-12	2801	CAROLINE DUMONT	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	113,55
202301748 (I)			2023-10-16	268	TRANSPORT COLLECTIF MR		50 000,00
202301750 (I)			2023-10-18	24	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE		368,22
202301751 (I)			2023-10-18	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUBLICITÉ JOURNÉE AGRICOLE	330,56
202301753 (I)			2023-10-18	99	FLEURS & JARDINS LEMIEUX	CONTROL FOR EAST AND	183,96
202301756 (I)			2023-10-18	199		TRANSPORT MARCHADISE + RE	180,71
202301757 (1)			2023-10-18	233		LOYER OCTOBRE 2023 + AJUST.	853.57
202301757 (I) 202301758 (I)			2023-10-18	586		VIDANGES FOSSES SEPTEMBRE	25 914,98
202301750 (I) 202301759 (I)			2023-10-18	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U		101.62

MRC MONTMAGNY

9 novembre 2023

Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301760 (I)			2023-10-18	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE SEPTEMBRE 2023	38 937.36 \$
202301761 (I)			2023-10-18	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	2 525,40 \$
202301763 (I)			2023-10-18	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L	1 464,36 \$
202301764 (I)			2023-10-18	1538		REHAUSSEMENT PERFORMANC	2 311,00 \$
202301765 (I)			2023-10-18	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	157,46 \$
202301766 (I)			2023-10-18	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	53,75 \$
202301767 (I)			2023-10-18	1789	AVANTIS COOPÉRATIVE	ACCESSOIRES POUR BUREAU L	83,15 \$
202301768 (I)			2023-10-18	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	ACT, TDJ AOÛT 2023	1 180,00 \$
202301769 (I)			2023-10-18	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES DE BUREAU	1 931,47 \$
202301770 (I)			2023-10-18	2132	RÉPARE TECH INC.	ADAPTATEUR HDMI	93,13 \$
202301771 (I)			2023-10-18	2493	GIROUX, GILLES	DÉPLACEMENTS DU 023-09-30 (C	137,64 \$
202301772 (I)			2023-10-18	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 \$
202301773 (I)			2023-10-18	2577	L'ÉCHO D'EN HAUT INC.	PUB ASS. FONDATION	134,52 \$
202301774 (I)			2023-10-18	2659	SANI BLEU	LOCATION TOILETTE	266,74 \$
202301775 (I)			2023-10-18	2689	SOFUN AMUSEMEN- 9435-61	AMUSEMENTS JOURNÉE AGRIC	1 655,64 \$
202301777 (I)			2023-10-18	2724	CYTECH-CORBIN PLOMBERI	VÉRIFICATION TOILETTE FEMME	926,21 \$
202301779 (I)			2023-10-18	2737	MICHEL HUDON	HONORAIRES DOSSIER PRR0162	658,80 \$
202301780 (I)			2023-10-18	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENT POUR FORMATIO	895,35 \$
202301781 (I)			2023-10-18	2774	SANCTUAIRE DE LOUPS LUP	3E VERSEMENT FRR4 2023-01-2	25 000,00 \$
202301783 (I)			2023-10-18	2802	RUSDELL NUNEZ	SPECTACLE MUSIQUE JOURNÉE	2 874,38 \$
202301784 (I)			2023-10-18	2811	RESTAURANT 232 (LE NORM	REPAS RDV RURALITÉ 09-2023	5 195,86 \$
202301785 (I)			2023-10-18	2812	MRC DE LA HAUTE GAPÉSIE	INSCRIPTION CONGRÈS FQM 202	992,13 \$
202301786 (I)			2023-10-18	2813	ALIMENTAION ST-FRANÇOIS	LE SMASH BURGER- JOURNÉE A	2 115,00 \$
202301788 (I)			2023-10-18	2788	NASDAQ INC	ABONNEMENT ANNUEL: 0123ME	2 299,50 \$
202301793 (I)			2023-10-26	122	LABRECQUE NANCY	DÉPLACEMENTS DU 21 SEPTEM	324,68 \$
202301794 (I)			2023-10-26	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 OC	5,00 \$
202301795 (I)			2023-10-26	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OC	222,18 \$
202301796 (I)			2023-10-26	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OC	169,80 \$
202301797 (I)			2023-10-26	1189	MORNEAU, ÉRIC	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 O	6,60 \$
202301798 (I)			2023-10-26	1261	CLICHE, RÉJEAN	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 O	99,60 \$
202301799 (I)			2023-10-26	1299	PLANTE CATHERINE	DÉPLACEMENTS (CONGRÈS AM	1 159,95 \$
202301800 (I)			2023-10-26	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 O	1 035,32 \$
202301801 (I)			2023-10-26	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 OC	170,01 \$
202301802 (I)			2023-10-26	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 OC	13,80 \$
202301803 (I)			2023-10-26	1723	BOUSQUET, AURÉLIE	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 21 OC	83,11 \$
202301804 (I)			2023-10-26	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	SUBV. PACTE RURAL ACQ ÉQUIP	8 780,00 \$
202301805 (I)			2023-10-26	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENTDU 22 AU 28 OCT	289,20 \$
202301806 (I)			2023-10-26	2031	SOLUTIONS WEBILIO	RENCONTRE DOMAINE TAJOBA	34,48 \$
202301807 (I)			2023-10-26	2033	LACOMBE, DANIELLE	PODUITS NETTOYANTS	216,77 \$
202301808 (I)			2023-10-26	2039	SAVARD, YANNICK	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OC	139,20 \$
202301809 (I)			2023-10-26	2049	VORMS, THIERRY	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 SE	196,57 \$
202301810 (I)			2023-10-26	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OCT	197,78 \$
202301811 (I)			2023-10-26	2086	LES PRÉTENTIEUX	SUPPORT WEB LOI 25	504.46 \$

Usager: cpmrc15 Page 2 sur 4

Liste des paiements émis (du 2023-10-01 au 2023-10-31) Détaillée par N						l° chèques	
Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301812 (I)			2023-10-26	2174	LAGACÉ, MARLÈNE	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OCT	82,12 \$
202301813 (I)			2023-10-26	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	59,52 \$
202301814 (I)			2023-10-26	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN DU POSTE SQ MONT	953,72 \$
202301815 (I)			2023-10-26	2566	BOUDREAULT, CATHERINE	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 OC	1 199,28 \$
202301816 (I)			2023-10-26	2690	DELL CANADA INC.	SATION ACC M. MORNEAU	432,67 \$
202301817 (I)			2023-10-26	2708	ISABELLE NORMAND	CELLULAIRE OCTOBRE 2023	15,00\$
202301818 (I)			2023-10-26	2722	MATTHIEU PICARD	DÉPLACEMENTS DU 15 AU 21 OC	32,40 \$
202301820 (I)			2023-10-26	2756	ISABELLE LORD-FORTIN	DÉPLACEMENTS DU 3 AU 20 OCT	221,09 \$
202301821 (I)			2023-10-26	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OCT	78,60 \$
202301822 (I)			2023-10-26	2782	MÉLISSA GAGNÉ	DÉPLACEMENTS DU 8 AU 14 OCT	194,34 \$
202301823 (I)			2023-10-26	2801	CAROLINE DUMONT	DÉPLACEMENTS DU 1 AU 7 OCT	85,20 \$
202301824 (I)			2023-10-26	2814	NANCY BOULET	ATELIER DE MAQUILLAGE (JOUR	280,00 \$
202301826 (I)			2023-10-26	2808	TETRA TECH QLINC	1E VERSEMENT ÉLABORATION P	22 397,14 \$
202301827 (I)			2023-10-26	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSEMENT 2023	50 000,00 \$
202301828 (I)			2023-10-27	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	OFFRE D'EMPLOI PRÉPOSÉ ENT	1 882,18 \$
202301829 (I)			2023-10-27	62	VILLE DE MONTMAGNY	INSP. RISQUES ÉLEVÉS INCENDI	878,19 \$
202301830 (I)			2023-10-27	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SPECTACLE JEUNE RELÈVE	850,00 \$
202301831 (I)			2023-10-27	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	BILLETS BANQUET ENTREPREN	1 087,50 \$
202301832 (I)			2023-10-27	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-R	I SOUTIEN ANIMATION ESTIVAL	2 400,00 \$
202301833 (I)			2023-10-27	351	TREMBLAY BOIS MIGNAULT	SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2e VE	1 149,75 \$
202301834 (I)			2023-10-27	423	GESTION GLOBAL USD INC.	FOURNITURES BACS	9 704,83 \$
202301835 (I)			2023-10-27	677	CARREFOUR MONDIAL DE L'	LOCATION ÉQUIPEMENT SPECT	3 219,31 \$
202301837 (I)			2023-10-27	1163	SIMPLE CLIC	ATELIER AGRICOLE ST-PAUL	7 631,47 \$
202301840 (I)			2023-10-24	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS DU 1 OCTOBRE AU 15 OCTO	30 848,93 \$
202301841 (I)			2023-10-24	19	DESJARDINS SECURITE FINA	REMISES DU 1 AU 15 OCTOBRE 2	779,04 \$
202301842 (I)			2023-10-24	17	REVENU CANADA	DAS 01-10 AU 15-10-23 RP0001	11 135,23 \$
202301843 (I)			2023-10-24	17	REVENU CANADA	DAS DU 01 OCTOBRE AU 15 OCT	1 272,75 \$
202301844 (I)			2023-10-31	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISE DU 01 AU 15 OCTOBRE 2	4 032,78 \$
202301847 (I)			2023-10-25	567	DÉPLACEMENTS CONSEIL D	DÉPLACEMENTS FRR-3 INNOVAT	56,40 \$
202301896 (I)			2023-10-27	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT	618,28 \$
202301897 (I)			2023-10-26	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
202301900 (I)			2023-10-23	111	TELUS Mobilité	CLÉ INTERNET	81,54 \$
202301901 (I)			2023-10-30	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	4 584,94 \$
202301902 (I)			2023-10-12	386	HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ: LOYER STE-LUCIE	52,95 \$
202301903 (I)			2023-10-30	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 679,24 \$
202301904 (I)			2023-10-26	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	89,37 \$
202301905 (I)			2023-10-03	1406	POSTALIA CANADA INC.	REMPLISSAGE TIMBREUSE	919,80 \$
202301907 (I)			2023-10-18	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,26 \$
202301908 (I)			2023-10-26	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC FACTURE DU	907,83 \$
202301730 (I)	10954		2023-10-12	1298	CARON, JOCELYNE	DÉPLACEMENTS DU 14 AU 30 SE	417,18\$
202301741 (I)	10955		2023-10-12	2493	GIROUX, GILLES	DÉPLACEMENTS DU 24 AU 30 S	21,50 \$
202301752 (I)	10956		2023-10-18	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	LOYER SAINTE-LUCIE OCTOBRE	458,00 \$
202301754 (I)	10957		2023-10-18	158	CENTRE DE PLEIN-AIR STE-A	2E VERSEMENT PACTE RURAL-	3 544,00 \$

Usager: cpmrc15 Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY

9 novembre 2023

Détaillée par N° chèques

Nº déboursé	Nº chèque	Lot	Date	Nº fourn.	Nom	Description	Montant
202301755 (I)	10958		2023-10-18	190	L'EPI D'OR - BOULANGERIE	ALIMENTS	31,90 \$
202301762 (I)	10959		2023-10-18	983	ÉCLAIRAGE RAYMOND INC.	FOURNITURES FABLAB ÉCOLE	362,48 \$
202301776 (I)	10960		2023-10-18	2694	CARRIÈRE PANET 9216-6776	MATÉRIEL PROJET CHEMIN LIMI	4 024,89 \$
202301778 (I)	10961		2023-10-18	2730	CMATV	PUBLICITÉ JOURNÉE AGRICOLE	1 839,60 \$
202301782 (I)	10962		2023-10-18	2796	PATTISON	PANNEAUX-QUÉBEC	1 667,14 \$
202301819 (I)	10963		2023-10-26	2730	CMATV	PROMOTION 12-09 AU 09-10 : MA	1 437,19 \$
202301825 (I)	10964		2023-10-26	2815	HÔTEL MANOIR VICTORIA	HÉBERGEMENT CONGRÈS FQM	5 963,13 \$
202301836 (I)	10965		2023-10-27	852	KONE INC.	ENTRETIEN 01-10 AU 31-12-2023	1 057,33 \$
Total des	paiements	émis :	avec le po	ste 54-11	2-10-000	_	575 280,33 \$
Total des	paiements	émis					575 280,33 \$
					Total des	paiements émis par type d	e paiement
					Total des	chèques	149 521,27 \$
					Total des	dépôts direct	425 759,06 \$

Usager: cpmrc15 Page 4 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 575 280,33 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 NOVEMBRE 2023

L'état des revenus et dépenses au 9 novembre a été déposé aux élus.

9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

10. VARIA OUVERT

10.1 ÉLECTION DU PRÉFET ET DU PRÉFET ADJOINT – SESSION DU 22 NOVEMBRE 2023

10.1.1 PROCÉDURES

Les procédures (voir en pièce jointe le document) ont été remises à tous les élus afin de présenter les modalités de l'élection au poste de préfet.e et de préfet.e suppléant.e.

Ce sont les lettres patentes constitutives qui déterminent le nombre de vote par municipalité (incluant les lettres patentes modifiées).

10.1.2 FORMULAIRES

Les formulaires pour les deux postes sont en pièce jointe.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-11-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h13.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet Nancy Labrecque, dir. gén. et greffière-très.